

DÉTAILS COMPLETS SUR LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ RC EXCÉDENTAIRE DE L'ONTARIO EN 2021

- En 2021, il n'y a aucun changement aux limites de garantie par réclamation offertes en vertu de cette assurance. La limite annuelle globale est égale à trois fois le montant de couverture, sous réserve d'un maximum annuel global de 25 millions de dollars indiqué dans tout sommaire d'assurance individuel.
- La garantie de prolongation de la période de déclaration est maintenant de 24 mois et est offerte aux anciens membres. En 2020, cette garantie était offerte pour une période de 60 mois.
- La police de 2021 prévoit une exclusion relative aux maladies contagieuses.
- L'exclusion relative aux maladies contagieuses fait une exception pour les maladies buccales courantes. À cette fin, la police prévoit un plafond de couverture de 1 million de dollars par réclamation et le moins élevé des deux montants suivants : un plafond global de 5 millions de dollars ou votre plafond global actuel. Veuillez prendre connaissance des détails de l'exclusion relative aux maladies contagieuses dans le fichier PDF dans la section Documentation.
- Aviva peut résilier un sommaire d'assurance individuel pour des raisons de souscription autre que le non-paiement de la prime, sous réserve d'un préavis de 15 jours. En 2020, le préavis de résiliation était de 90 jours.